



Clés de la maison ,des voitures ...A qui la garde ?

Par **damicookie**, le **13/05/2013** à **13:23**

Bonjour , je suis en instance de divorce , après la non-conciliation ,ma future ex-femme habite dans notre maison mise en vente , moi en appartement loué ;nous avons un trousseau de clés tous les deux de la maison . Ai-je le droit de garder mon trousseau de clés ou dois-je lui rendre ? Sachant que le jour où la maison sera vendue , il faudra débarrasser les lieux pour le nouveau propriétaire ...idem avec les clés des voitures , un trousseau chacun et chacun une voiture ,dois je lui rendre le double des clés de la voiture et inverse ? je voudrais une réponse légale , suis-je hors la loi avec le double des clés ou non ...MERCI d'avance pour vos réponses ...